

Sur l'écoblanchiment dans la production d'énergie à partir de combustibles fossiles

L'Accord de Paris a défini l'objectif ambitieux de contenir le réchauffement climatique nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C. Pour remplir ces objectifs, l'Union européenne doit réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020, au moins de 40 % d'ici 2030 et de 80 à 95 % d'ici 2050. La consommation d'énergie renouvelable doit augmenter de 20 % d'ici 2020 et de 27 % d'ici 2030. Nous critiquons les faibles ambitions des gouvernements européens au regard de la transition énergétique européenne et de la réduction de la consommation énergétique. Nous visons une union européenne de l'énergie renouvelable, sans production d'énergies fossiles et nucléaire. Un autre facteur jouant un rôle dans l'équilibre carbone mondial – à savoir réduire l'élévation des niveaux de dioxyde de carbone atmosphérique – concerne la séquestration du carbone par les forêts. Résultat du reboisement et de l'expansion naturelle des forêts sur les terres abandonnées, la superficie forestière totale de l'Union européenne s'est accrue de 17 millions d'hectares depuis 1990, pour couvrir 180 millions d'hectares en 2015. Toutefois, cela ne doit pas faire baisser la garde dans la réduction des émissions de carbone des autres secteurs, comme le prévoit la version préliminaire actuelle de la réglementation de l'action sur le climat concernant l'utilisation du sol, le changement d'utilisation du sol et l'exploitation des forêts.

Cependant, certains pays membres n'appliquent pas de politique de réduction des émissions de CO₂. Ils renforcent au contraire la production d'énergie issue de combustibles fossiles dans le but détourner les aides accordées à la production d'énergie renouvelable. L'Estonie est un exemple édifiant de ce type de politique.

Depuis les années soixante, le schiste bitumineux exploité localement est le premier combustible pour la production électrique d'Estonie et la matière première pour la production d'un carburant liquide, l'huile de schiste, lors du traitement thermique à la vapeur. Le discours officiel estonien fait souvent référence à l'huile de schiste comme étant un « trésor national » et la garantie de son indépendance énergétique.

Au lieu de désinvestir dans les combustibles fossiles, l'État estonien investit dans une production énergétique issue du schiste bitumineux. Derniers faits en date :

- Au 21^e siècle, l'extraction annuelle de schiste bitumineux n'a cessé de progresser, passant de 12 millions de tonnes (2 000) à 20 millions de tonnes (2015) ;
- En 2016, l'amende carbone par tonne de CO₂ émis a été réduite et liée au cours du pétrole sur le marché mondial, mais ces mesures ne concernent pas les effets climatiques des émissions des centrales électriques alimentées par le schiste bitumineux ;
- La société de production électrique nationale Eesti Energia a inauguré en 2015 une nouvelle centrale électrique de 300 MW fonctionnant avec le schiste bitumineux, financée avec une garantie de l'État ;
- Effet secondaire de la baisse de l'amende carbone, le revenu du Centre estonien d'investissement pour l'environnement a diminué de 63 %. Ainsi, le financement de projets environnementaux est compromis, y compris le cofinancement des projets fondés par l'Union européenne.

Résolution PVM ADOPTÉE

La valeur énergétique du schiste bitumineux *Kukersite* est trois fois plus basse que celle du charbon. En conséquence, il faut extraire des quantités beaucoup plus importantes pour générer le même volume d'énergie, en endommageant dans le même temps les nappes phréatiques et les écosystèmes à cause de l'exploitation en surface. Le *Kukersite* contient certains minéraux carbonés qui émettent presque 20 % de CO₂ par unité d'énergie de plus que les centrales au charbon. Un MWh d'électricité produit par les centrales alimentées au schiste bitumineux émet en moyenne 1,18 tonne de CO₂. Plus de 70 % du CO₂ dégagé dans l'air en Estonie provient de l'industrie électrique à base de schiste bitumineux. Plus de 80 % des déchets produits en Estonie sont liés à l'industrie du schiste bitumineux. Près de 80 % de l'eau est consommée pendant la production d'électricité à base de schiste bitumineux. À cause de sa dépendance au schiste bitumineux, l'Estonie est la première économie génératrice de CO₂ des pays de l'OCDE.

Le 14 janvier 2015, le gouvernement estonien a proposé des modifications à la Loi du marché de l'électricité pour permettre à Eesti Energia de recevoir les subventions liées à la combustion de biomasse dans les centrales alimentées par du schiste bitumineux. Un prérequis à l'obtention de subventions impose à l'État estonien de vendre son surplus électrique issu de sources renouvelables aux États membres qui ne remplissent pas les objectifs contraignants en énergie renouvelable par des transferts statistiques selon l'article 6 de la Directive 2009/28/CE. Les pays envisagés sont le Luxembourg, l'Autriche et les Pays-Bas en premier lieu. L'Estonie avait déjà vendu des AAU au Luxembourg et à l'Autriche. Le projet de loi sur le marché électrique, qui est passé en première lecture au Parlement estonien, permet de brûler annuellement jusqu'à 3,4 millions de mètres cubes de bois dans les fourneaux des centrales électriques, en complément du schiste bitumineux, pour produire 2,5 TWh d'électricité.

En réalité, cette initiative n'est en rien renouvelable car :

- Ajouter 3,4 millions de m³ à 10,4 millions de m³ de bois abattu par an (2014) en Estonie dépasse la croissance annuelle du bois, qui est estimée à 12 millions de m³ par l'Agence estonienne de l'environnement.
- L'Allemagne n'a plus le rôle de leader : sous la chancellerie d'Angela Merkel, l'Allemagne a négligé sa transition énergétique et sa politique climatique. Au lieu d'accélérer la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables a ralenti et la réalisation d'un réseau moderne est sabotée en permanence. Cette situation montre à quel point l'élaboration de la politique européenne sur l'énergie a besoin des Verts. L'électricité produite par le charbon et le nucléaire n'est ni renouvelable ni axée sur l'avenir. Nous soutenons les ressources énergétiques du futur. Il est possible de couvrir la totalité de notre demande énergétique avec les énergies solaire, éolienne hydraulique, la bioénergie durable et la géothermie. Nous voulons nous convertir entièrement aux énergies renouvelables, promouvoir les performances et les économies d'énergie et supprimer complètement le nucléaire.
- Pas plus de 0,5 million de m³ de bois de combustion (estimation du Centre estonien de la gestion des forêts nationales) peut être extrait des forêts du nord-est de l'Estonie – situées jusqu'à 100 km des centrales électriques alimentées au schiste bitumineux de Narva – sans causer un déboisement excessif ou une pénurie de bois aux industries, aux centrales de cogénération et chaudières locales, et aux particuliers.
- Puisque la cogénération d'électricité et de chaleur est impossible dans la principale centrale

électrique fonctionnant avec du schiste bitumineux (pas de demande locale pour la chaleur résiduelle), le processus de conversion affiche une efficacité de 35 % seulement ; toute la chaleur résiduelle est déversée dans la rivière Narva.

L'exemple de l'Estonie n'est pas unique dans l'Union européenne. Le bois est utilisé comme combustible additionnel dans plusieurs centrales électriques à charbon en Pologne.

Le soutien apporté par l'État en incluant l'électricité générée par la co-combustion de copeaux de bois et de schiste bitumineux dans les chaudières des centrales électriques de Narva dont la performance énergétique inférieure à 45 % donne droit au transfert statistique de l'énergie renouvelable - comme l'a proposé le gouvernement estonien dans un amendement récent de la Loi sur le marché électrique estonien - ne peut pas être jugé compatible avec le marché interne au titre de l'Article 107(3)(c) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. La co-combustion subventionnée de la biomasse de bois dans les chaudières inefficaces des centrales de Narva, qui ne respectent pas les exigences d'efficacité définies pour la cogénération par l'Article 2(34) de la Directive 2012/27/UE et qui nuiront à d'autres centrales de cogénération alimentée par biomasse offrant une performance énergétique primaire beaucoup plus élevée au marché national limité, ne devrait donc pas être autorisée par la Commission.

Le Président Juncker a promis de faire de l'Europe le leader des énergies renouvelables. Mais le paquet sur l'énergie propre ne remplit pas cet objectif ; il maintient au contraire les privilèges existants pour le charbon et le nucléaire. Avec ces programmes, l'Europe perd une décennie de transition énergétique. La seule et unique bonne nouvelle est que la mobilisation de forces progressistes a mené à l'introduction de normes de performance en matière d'émissions, ce qui devrait au moins stopper le développement d'une nouvelle capacité charbon en Europe. La Commission ne veut toujours pas voir les risques environnementaux posés par la bioénergie, et elle n'instaure pas des mesures de protection judicieuses. Les nouvelles mesures de protection en matière de biomasse ne prennent pas en compte les risques climatiques découlant de l'utilisation de ressources qui ne sont ni des déchets ni des résidus ; elles ne tiennent pas non plus compte de l'efficacité des ressources. L'Union européenne a la responsabilité d'aligner sa politique sur l'engagement qu'elle a pris à Paris l'année dernière. Elle a au contraire élaboré un énorme compromis qui donnera une certaine satisfaction aux États membres et aux compagnies d'électricité qui souhaitent garder les combustibles fossiles, mais qui ne fera malheureusement rien pour assumer nos responsabilité internationales ou pour saisir l'opportunité offerte par la transition énergétique. L'Union européenne a la responsabilité d'aligner sa politique sur l'engagement qu'elle a pris à Paris l'année dernière.

En ce qui concerne la fracturation en général, nous adoptons la « résolution Korbach »¹ en exigeant de nos gouvernements nationaux et de l'Union européenne :

- L'interdiction immédiate sans aucune exception de tous les types de fracturation liés à la recherche, l'exploration et l'exploitation des sources d'énergie fossile, l'interdiction d'importer de manière générale et l'embargo commercial sur les sources d'énergie fossile « fracturées ».
- La révision de la loi sur l'exploitation minière. Cette révision doit garantir les normes environnementales les plus exigeantes et les droits de participation du public.
- L'application cohérente de la décision politique en faveur de l'abandon des sources d'énergie

fossile, du développement des énergies renouvelables et de l'amélioration de la performance énergétique.

Nous appelons tous les acteurs concernés à mobiliser leurs forces contre les projets qui, ayant eu à un certain moment la prétention de remplir les critères d'énergie verte, sapent les politiques européennes sur la production d'énergie renouvelable ainsi que l'Accord de Paris :

- Nous appelons le gouvernement estonien à retirer sur le champ son projet de loi sur le marché électrique et de lancer la transition de la production d'énergies alimentées par le schiste bitumineux vers le développement d'énergies entièrement renouvelables.
- Nous appelons la Commission européenne et le Conseil de l'Europe à employer des moyens juridiques et politiques pour arrêter les programmes d'écoblanchiment subventionnés par les États, tels que ceux pratiqués en Estonie.
- Nous invitons les Verts des pays membres de l'UE à prendre conscience de ces programmes et à les empêcher par tous les moyens parlementaires et publics possibles.

Nous soutenons avec conviction qu'il n'est pas sensé de construire de nouvelles infrastructures pour les combustibles fossiles alors que l'UE est juridiquement contrainte par l'Accord de Paris d'avoir toute son énergie provenant de sources renouvelables d'ici le milieu du siècle. En conséquence, nous nous opposons aux projets de piégeage de carbone comme le projet Nord Stream II car il fait du tort à l'objectif d'amélioration de notre performance énergétique et encourage la dépendance européenne du gaz russe.